

ÉLECTIONS EUROPÉENNES
DU 7 JUIN 2009

LE CONTRAT ÉCOLOGISTE POUR L'EUROPE

9 piliers - 27 propositions - 3 outils

VOUS N'IMAGINEZ PAS LE POUVOIR DE L'ÉCOLOGIE
CONSTRUISONS L'AVENIR

 **EUROPE
ÉCOLOGIE**
europe-ecologie.fr



EUROPEANGREENS.EU
United green parties of Europe



LES VERTS

LE CONTRAT

Pour sortir de la crise

EUROPE ÉCOLOGIE

rassemblement de citoyennes et de citoyens, d'élus-e-s et de responsables associatifs est né de l'ambition de fédérer les écologistes pour proposer un nouveau contrat pour l'Europe, un New Deal écologique et social. Ce contrat est d'abord un plan d'urgence face à la crise. Mais c'est un programme de sortie de crise, pas de replâtrage. A raison de 100000 chômeurs de plus chaque mois en France, nous ne pouvons nous satisfaire de demi-mesures.

Certains proposent une relance par la consommation à coup de surendettement et sans tenir compte des bas revenus, d'autres une relance par l'investissement dans des secteurs dépassés. Ils n'ont d'autre ambition que de brûler des milliards d'euros dans un système libéral et productiviste qui a failli. On ne résoudra pas la crise avec les politiques qui l'ont provoquée. On ne trouvera une issue qu'en coordonnant à l'échelle européenne une orientation politique nouvelle: la conversion écologique et sociale de l'économie, un autre projet de société.

Le contrat d'Europe Écologie repose sur deux idées simples:

- **Pour protéger, il faut changer:** une autre régulation économique, reposant sur la mutation écologique de la société, constitue la seule issue réaliste et durable. Secteur par secteur, cette conversion doit commencer maintenant pour éviter la catastrophe.

- **Pour changer, il faut protéger:** les populations européennes ne s'engageront dans cette réorientation que si elles ont la garantie que ce changement de direction favorise leur mieux-être. Par conséquent, les droits fondamentaux, sociaux et environnementaux doivent être garantis. La crise est l'occasion de les renforcer maintenant.

Le nouveau contrat écologique et social que nous proposons a pour ambition de refonder l'Europe du Traité de Rome.

UN PROJET EUROPÉEN

La crise économique met dramatiquement en lumière les insuffisances de l'Europe des nations. Chaque État membre de l'Union européenne pare au plus pressé en élaborant des petits plans de relance maison et se privant ainsi de l'impact et de la cohérence d'un investissement massif et coordonné. Nous ne pouvons plus penser franco-français. Que nous ayons voté oui ou non au référendum de 2005, nous avons tous besoin d'une Europe unie, seul espace à la hauteur des défis, seul outil efficace pour mettre en œuvre une stratégie commune de sortie de crise fondée sur la conversion écologique et sociale.

ÉCOLOGISTE POUR L'EUROPE

CONTRAT, MODE D'EMPLOI

Pour atteindre ces objectifs, le « Contrat écologiste pour l'Europe » propose...

LA TRANSITION ENTRE DEUX MONDES

Ce nouveau contrat écologiste pour l'Europe est un programme de transition entre deux mondes, entre deux modèles de développement, entre deux civilisations. Il se situe dans la continuité du Manifeste "Changer d'ère" qui constitue le socle politique d'Europe Écologie. Il ne prétend pas résoudre toutes les questions mais fixer la logique d'un nouveau projet. Il s'attaque à la double racine des crises financières, économiques et écologiques : la dictature du court terme et l'exploitation effrénée des êtres humains et de la nature. Il faut arrêter de changer le pansement pour mieux penser le changement. La nouvelle Europe qui naîtra de la crise sera une Europe transformée. Elle reposera sur la protection sociale, la précaution écologique, la prévention des risques, la décroissance de l'empreinte écologique et des flux de matière et d'énergie, et s'opposera frontalement à la concurrence sauvage, à la précarité et à la prédation. Prévoyance, protection, précaution et prévention ne s'opposent pas à l'innovation et au progrès humain. Elles en sont même la condition.

Neuf piliers : emploi, énergie, agriculture, droits sociaux, santé, biodiversité, droits humains et lutte contre les discriminations, connaissance et solidarité internationale. Pour chaque pilier du Contrat, trois propositions essentielles sont formulées, soit 27 propositions au total. Celles-ci ne sont évidemment pas exclusives. Elles viennent en résonance avec le *Manifesto* des Verts européens, programme commun à tous les candidat-e-s écologistes pour les élections européennes dans les 27 pays concernés.

Trois outils structurants : un nouveau pacte fondé sur la coopération écologique et solidaire – le PACES –, un gouvernement économique et social – le Conseil de Sécurité économique, sociale et financière, chargé de gérer le financement et l'application de ce contrat – et une dynamique politique, un nouveau processus constituant.

L'enjeu aujourd'hui est de mobiliser 500 millions d'européen-ne-s autour d'un projet politique commun.

Europe écologie porte cette proposition de Contrat écologiste.

LE CONTRAT ÉCOLOGISTE POUR L'EUROPE

9 PILIERS / 27 PROPOSITIONS

Le pilier emploi

POUR UN « BRUXELLES DE L'EMPLOI »	page 07
• 10 millions d'emplois verts en 10 ans	page 11
• Un contrat de conversion écologique de l'industrie automobile pour engager une autre politique des transports	page 12
• Une nouvelle directive européenne sur la réduction du temps de travail sans perte de salaire	page 13

Le pilier agriculture

UNE AGRICULTURE PAYSANNE POUR UNE ALIMENTATION SAINTE	page 15
• Une PAC écologique	page 18
• L'Union européenne, zone sans OGM	page 19
• 30 % d'agriculture biologique en 2020 vers 100 % d'agriculture durable	page 19

Le pilier énergie

VERS UN FUTUR 100 % SOBRE, EFFICACE ET RENOUVELABLE	page 21
• Une Communauté européenne des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (CERENE)	page 24
• Une Contribution climat-énergie	page 24
• Des chèques « Éco-Energie »	page 25

Le pilier santé

PRÉVENIR LES « MALADIES DU MODE DE VIE »	page 27
• Un plan de lutte contre les « maladies du mode de vie »	page 30
• Le principe de précaution sur les nanotechnologies	page 30
• Une nouvelle directive sur les rayonnements électromagnétiques	page 31

Le pilier biodiversité

LA NATURE NE NÉGOCIE PAS !	page 33
• Une trame européenne verte et bleue	page 35
• Rendre la pêche soutenable et équitable	page 36
• Agir pour une mer propre: créer un corps européen de garde-côtes	page 37

Le pilier droits sociaux

POUR UN BOUCLIER SOCIAL EUROPÉEN	page 39
• Vers un revenu minimum d'existence et un revenu maximum	page 42
• Un moratoire sur toute nouvelle libéralisation	page 42
• Une clause de non-régression sociale	page 43

Le pilier droits humains

UNE EUROPE PROTECTRICE DES DROITS CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE TOUTES ET TOUS	page 45
• Le droit à une citoyenneté de résidence européenne	page 48
• « Clause de l'Européenne la plus favorisée »	page 49
• Un Pacte européen contre l'exclusion	page 49

Le pilier connaissances

LA CULTURE, L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE COMME LEVIERS DE LA MUTATION	page 51
• Un plan européen de lutte contre l'illettrisme	page 53
• Un statut social européen de l'étudiant	page 54
• Doubler le budget et réorienter l'effort de recherche scientifique vers la conversion écologique et sociale	page 55

Le pilier international

CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, UNE EUROPE SOLIDAIRE	page 57
• En finir avec les paradis fiscaux et les enfers sociaux	page 59
• La souveraineté alimentaire, un droit fondamental des peuples	page 60
• Rembourser la dette écologique de l'Europe en finançant de grands chantiers de restauration des grands écosystèmes de la planète	page 61

3 OUTILS

• Un Pacte de Coopération Écologique et Solidaire Européen (PACES)	page 64
• Un Conseil de sécurité économique, sociale et financière, responsable devant le Parlement européen	page 65
• Un nouveau processus constituant	page 66

LE CONTRAT ÉCOLOGISTE POUR L'EUROPE

LES 9 PILIERS DU CONTRAT ÉCOLOGISTE



LE PILIER EMPLOI



POUR

UN « BRUXELLES

DE L'EMPLOI »



POUR UN « BRUXELLES DE L'EMPLOI »



METTRE DES MILLIARDS POUR SAUVER DES INDUSTRIES OBSOLÈTES, POLLUANTES OU DÉLOCALISABLES NE SERT À RIEN, SINON À PROLONGER LES CAUSES DE LA CRISE

LA CRISE FINANCIÈRE AMÉRICAINE A CATALYSÉ UNE CRISE SYSTÉMIQUE SANS PRÉCÉDENT depuis 1929 qui prend sa source dans la première crise socio-écologique du capitalisme. Cette crise financière et économique s'ajoute aux crises climatiques, énergétiques, à la raréfaction des ressources naturelles, à la crise alimentaire et à celle de la biodiversité. Nous avons atteint le crépuscule du modèle de développement qui domine le monde depuis deux siècles. Cela signe un changement d'époque. Un changement d'ère.

LA RÉCESSION ACTUELLE CONSTITUE LA CONSÉQUENCE VISIBLE DE CETTE CONJONCTION DE CRISES qui s'alimentent et s'amplifient mutuellement. Des millions d'emplois sont en train de disparaître plongeant des millions de familles dans le chômage et la précarité. Réagir face à ce tsunami social ne peut se faire en recourant aux recettes du passé pour réparer une machine à bout de souffle. Mettre des milliards pour sauver des industries obsolètes, polluantes ou délocalisables ne sert à rien, sinon à prolonger les causes de la crise. La transformation est nécessaire. Elle passe par la conversion écologique de l'économie, seule réponse responsable et globale à la crise du système.

NOTRE STRATÉGIE POUR L'EMPLOI REPOSE SUR :

- **la modernisation écologique** de l'économie par la conversion de l'ensemble des activités productives et de services, basée sur la régulation écologique et recelant des gisements d'emploi massifs dans les énergies renouvelables, le bâtiment, le transport, l'agriculture, l'entretien, la maintenance, la réparation, le recyclage, le commerce de proximité, la recherche et l'innovation ou la protection des écosystèmes;
- **la création d'emplois** socialement utiles et non délocalisables, de petites entreprises et d'emplois publics de proximité permettant d'aller vers « plus de liens et moins de biens », notamment par la création d'un cadre législatif développant un tiers secteur européen de l'économie sociale et solidaire s'appuyant sur les associations, les coopératives et les mutuelles;
- **la réduction du temps de travail** qui permet de travailler tous, moins et autrement;
- **l'introduction à l'échelle européenne** d'une clause sociale et environnementale fondée sur les conventions de l'OIT et de l'ONU permettant de surtaxer voire d'interdire l'importation en provenance de pays ne les respectant pas et d'enrayer ainsi les délocalisations;
- **l'introduction du principe de responsabilité** sociale et environnementale des entreprises afin de permettre à la collectivité (entrepreneurs, salariés mais aussi citoyens, élus locaux, consommateurs et usagers) d'influencer les choix faits par l'entreprise;
- **la relocalisation de l'économie** afin de développer une politique qui favorise la (re)territorialisation des activités, autour de circuits courts, sobres en CO2, générateurs d'emplois locaux, favorisant les savoir-faire et les identités culturelles. La mise en place d'un fonds européen des politiques régionales et territoriales sera nécessaire.



**TRAVAILLER TOUS,
MOINS ET AUTREMENT**



POUR UN « BRUXELLES DE L'EMPLOI »

LA SOCIÉTÉ DE L'APRÈS PÉTROLE A DÉJÀ COMMENCÉ

L'EXEMPLE DU SECTEUR AUTOMOBILE illustre bien cette nécessité de conversion écologique de l'économie: les plans nationaux de soutien se succèdent, les milliards d'euros tombent, sans contrainte et sans coordination européenne. Nous voulons éviter de rejouer la mauvaise pièce de la sidérurgie lorraine où l'on a menti sciemment aux populations sur l'avenir de cette industrie. La circulation automobile régressera. C'est une réalité parce que la société de l'après pétrole a déjà commencé. La conversion du secteur est une mesure de bon sens pour désengorger les villes et lutter contre la pollution urbaine. C'est aussi une nécessité climatique et un enjeu écologique majeur: les transports comptent aujourd'hui pour 31 % de la consommation d'énergie finale, 70 % de la consommation de pétrole et 25 % des émissions de CO₂. L'automobile représente en Europe 12 % des émissions. Mais c'est tout autant un enjeu social déterminant: 2,5 millions

de familles européennes sont directement concernées et environ 15 % du budget des ménages est consacré à l'automobile.

NOUS REFUSONS QUE CETTE MUTATION SE FASSE SUR LE DOS DES SALARIÉS en raison de l'imprévoyance du patronat de ce secteur et de l'inconscience collective du « toujours plus » de véhicules. C'est pourquoi nous proposons en priorité un contrat de conversion écologique du secteur à l'échelle européenne.

L'AUTOMOBILE N'EST PAS LE SEUL SECTEUR OÙ CETTE CONVERSION S'AVÈRE NÉCESSAIRE. De la machine-outil à la chimie, du BTP à l'agriculture, de l'énergie à l'artisanat et au commerce, l'économie européenne doit s'adapter et se transformer. Nous avons besoin d'une nouvelle alliance entre les salariés, les artisans, les pêcheurs, les paysans et les consommateurs afin d'orienter les productions et leurs modes de fabrication et de pro-

poser des solutions écologiquement et socialement responsables.

C'EST DANS CE CADRE QU'EUROPE ÉCOLOGIE PROPOSE À TOUTES LES FORCES VIVES de la société européenne – syndicats de salariés et d'entrepreneurs, mouvements de chômeurs et de précaires, associations environnementales et de consommateurs, chercheurs et élu-e-s – la tenue immédiate d'un Grenelle européen de l'emploi visant à la création de ces millions d'emplois et à la conversion écologique de l'économie. Ce « Bruxelles de l'emploi » permettrait de mobiliser la société européenne sur un objectif commun. Pour que ses décisions ne restent pas sans lendemain, une Agence européenne pour la transformation de l'économie serait créée afin d'articuler les financements locaux, régionaux, nationaux et européens avec la planification de contrats de conversion par secteurs économiques.

Proposition 1

10 MILLIONS D'EMPLOIS VERTS EN 10 ANS

L'ÉCONOMIE VERTE NE SE RÉDUIT PAS À LA CRÉATION D'EMPLOIS VERTS STRICTO SENSU. Elle englobe la conversion de secteurs entiers de l'économie permettant à la fois de maintenir nombre d'emplois existants et d'en créer de nouveaux. Les dix millions d'emplois verts que nous proposons ne sont donc qu'une partie des emplois possibles. Les cols bleus et les cols blancs ne disparaîtront pas, ils se transformeront. Mais une nouvelle génération, celle des « cols verts », naîtra de la crise pour une raison simple: plus d'écologie est synonyme de plus d'emplois non délocalisables. Les secteurs qui vont croître avec la lutte contre le changement climatique et le remplacement des énergies fossiles (énergies renouvelables, efficacité énergétique des bâtiments et des processus industriels, transports propres...) sont plus créateurs d'emplois que les secteurs appelés à décroître dans leur forme actuelle (production et distribution d'énergies fossiles, construction automobile ou aérienne...). L'agriculture biologique et de qualité est également plus créatrice d'emplois que l'agriculture conventionnelle, de même que l'entretien, la réparation et le recyclage des biens produits constitue un gisement d'emplois plus important que le système du tout jetable.

DE MULTIPLES ÉTUDES OFFICIELLES ET INDÉPENDANTES permettent de fixer les ordres de grandeur pour l'Europe des 27 à l'horizon 2020 :

- 30 % d'agriculture biologique: 1,1 million d'emplois.
- Un plan de rénovation énergétique des bâtiments (avec un objectif de réduction par quatre des émissions à effet de serre): 1 million d'emplois.
- 20 % d'énergies renouvelables: 1,4 million d'emplois.
- Les transports durables: 3,5 millions d'emplois.
- Le recyclage et une gestion améliorée des ressources primaires: 500 000 emplois.
- La recherche et développement dans les domaines de l'environnement: 500 000 emplois.
- L'aménagement des territoires et des villes, le tourisme vert, la gestion de la biodiversité, aidés par les fonds structurels européens: 650 000 emplois.
- Le développement des services à la personne, la réparation, l'artisanat: 2 millions d'emplois.

UN DES LEVIERS ESSENTIELS POUR LA CRÉATION DES EMPLOIS VERTS réside dans l'adoption d'un statut du tiers secteur, créateur d'emplois d'utilité sociale, culturelle et environnementale (crèches, aides aux personnes âgées, éducation à l'environnement, protection et entretien des espaces naturels, réparations...), et le soutien à cette économie sociale et solidaire par le développement d'outils financiers européens spécifiques.



**PLUS D'ÉCOLOGIE
EST SYNONYME
DE PLUS D'EMPLOIS
NON DÉLOCALISABLES**



**NOUS REFUSONS
QUE CETTE MUTATION
SE FASSE SUR LE DOS
DES SALARIÉ-E-S**



POUR UN « BRUXELLES DE L'EMPLOI »

Proposition 2

UN CONTRAT DE CONVERSION ÉCOLOGIQUE DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE POUR ENGAGER UNE AUTRE POLITIQUE DES TRANSPORTS

Le premier chantier de la conversion industrielle de l'économie européenne devra concerner l'automobile. Il aura un effet d'entraînement massif pour le reste de l'industrie. La voiture jouant un rôle central dans l'organisation de la société et l'imaginaire collectif, l'impact de sa transformation aura valeur d'exemple.

Un contrat européen de conversion écologique de l'industrie automobile permettra de sortir de la société du « tout voiture ». Satisfaire les besoins de mobilité au plus près de la demande sociale et géographique, dans le respect de l'environnement et des contraintes énergétiques, implique d'impulser une autre politique des transports. Nous proposons de conditionner tout soutien public à la construction automobile (Europe, État, collectivités locales) à des critères environnementaux et sociaux contraignants qui favoriseront la conversion du secteur.

CE CONTRAT COMPORTERA LES CLAUSES SUIVANTES :

- Un volet « sécurité de l'emploi et formation » : Les constructeurs s'engagent à assurer une continuité entre l'emploi actuel et futur de leurs salariés avec un plan de reconversion des personnels, y compris des sous-traitants, et des engagements en terme de transition professionnelle rémunérée à taux plein. Les savoir-faire peuvent et doivent être utilisés dans d'autres secteurs. Les constructeurs qui ne jouent pas ce jeu collectif ne seront pas aidés. Le contrat de sécurité emploi-formation garantira une indemnisation forte du chômage partiel avec formation professionnelle pour « les métiers de la mobilité » (exemple : formation polyvalente automobile, train, bus...), ainsi que la continuité des droits sociaux et du revenu.
- Un engagement à ne pas délocaliser : aucune aide publique ne sera accordée aux entreprises délocalisant la production destinée à l'Union européenne.
- Un volet « transition vers la voiture sobre » : l'argent public n'ira au secteur automobile que s'il réduit radicalement son impact sur l'environnement et le climat.

DANS LE CADRE DE CE CONTRAT DE CONVERSION, LES CONSTRUCTEURS DEVRONT ÉGALEMENT ACCEPTER :

- un bridage de la puissance (et donc de la consommation) des moteurs à un niveau cohérent avec les vitesses maximum autorisées ;
- l'obligation de mettre sur le marché de nouveaux modèles dont les émissions de CO2 sont inférieures en moyenne à 120 grammes par kilomètre en 2012 et 80 en 2020 ;
- la réorientation des investissements de recherche et développement vers les véhicules sobres.

DE SON CÔTÉ, L'UNION EUROPÉENNE S'ENGAGERA À DÉVELOPPER UNE « POLITIQUE COMMUNE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS » :

- Mobilité urbaine : passer de la domination de la voiture individuelle à l'organisation d'un service de mobilité diversifié en secteur urbain autour de transports en commun confortables et accessibles, des vélos, des véhicules partagés ou loués.
- Transport de marchandises : réduire les transports inutiles et faire payer les transports routiers de marchandises à leur juste coût, en internalisant leurs coûts externes. Les fonds européens doivent aller aux alternatives à la route (rail et cabotage).
- Transport des passagers : priorité au rail, amélioration des liaisons ferroviaires régionales, interopérabilité des liaisons grandes lignes entre systèmes européens.
- Transport aérien : réduction du recours à l'avion, notamment par la taxation du kérosène et l'abandon de la multiplication des aéroports.
- Réorientation des budgets de recherche vers la mobilité durable.
- Mise en place au niveau européen d'un système de bonus-malus annualisé pour l'achat des véhicules.



LA CRISE REMET À L'ORDRE DU JOUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EUROPE

Proposition 3

UNE NOUVELLE DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL SANS PERTE DE SALAIRE

LA CRISE REMET À L'ORDRE DU JOUR LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL EN EUROPE. C'est à la fois un gisement d'emplois et un filet de sécurité pour l'emploi. Il est possible d'harmoniser par le haut les politiques sociales en Europe. Le temps de travail doit être encadré pour protéger la santé et la sécurité des salarié-e-s et leur permettre de concilier vie professionnelle, vie privée et vie familiale.

L'ACTUELLE DIRECTIVE IMPOSE UN MAXIMUM DE 48 HEURES de travail par semaine. Elle doit être remplacée par une nouvelle directive établissant la norme à 1 500 heures travaillées par année, sans diminution des bas et moyens salaires.

Elle fixera des principes généraux en accord avec ceux proposés par la Confédération européenne des syndicats et imposera une période de référence pour que le calcul des heures de travail soit encadré et contrôlé.

LA QUESTION DE L'ARTICULATION DES NIVEAUX DE NÉGOCIATION (interprofessionnelle, de branche ou d'entreprise) et les modalités concrètes de mise en œuvre – y compris les modalités de compensation pour les petites entreprises – seront renvoyées aux règles nationales.

LE PILIER AGRICULTURE



**UNE AGRICULTURE
PAYSANNE POUR
UNE ALIMENTATION
SAIN**



UNE AGRICULTURE PAYSANNE POUR UNE ALIMENTATION SAINES



**L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE
N'EST COMPÉTITIVE
QUE PARCE QU'ELLE EST PLACÉE
SOUS LA PERFUSION
DES SUBVENTIONS PUBLIQUES**

EN 2013, L'UNION EUROPÉENNE METTRA EN PLACE UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC). Celle-ci devra être réorientée vers la régulation des échanges agricoles, le développement de produits alimentaires de qualité et accessibles à toutes et tous pour lutter contre la malbouffe, vers le soutien et l'extension de l'agriculture biologique, paysanne et familiale, vers la préservation des ressources naturelles et la mise en place d'échanges équilibrés et équitables avec nos partenaires commerciaux.

APRÈS UN DEMI-SIÈCLE DE COURSE AU PRODUCTIVISME AGRICOLE, LES CONSÉQUENCES SONT DÉSASTREUSES : élevages hors sol, dégradation des eaux et des sols, monoculture, engrais chimiques, pesticides, atteinte à la fertilité naturelle des terres, surconsommation d'eau, destruction de la biodiversité animale et végétale...

L'AGRICULTURE QUI PRODUISAIT DE L'ÉNERGIE EST DEVENUE CONSOMMATRICE D'ÉNERGIES FOSSILES. L'agriculture industrielle n'est compétitive que parce qu'elle est placée sous la perfusion des subventions publiques et ne paie pas les coûts induits. Il est vital pour la population et les écosystèmes de tourner la page du productivisme agricole et d'écrire celle de la soutenabilité et de la diversité.

La souveraineté alimentaire de l'Europe passe notamment par l'autonomie en protéines, et donc par un développement des plantes riches en protéines. Nourrir des ruminants par une combinaison de maïs « intensifs » et de tourteaux de soja importés est dangereux sur le plan environnemental et climatique, et aliène le paysan sur le plan économique. Les systèmes hors-sol ou totalement dépendants d'importations protéiques (vaches laitières) devront évoluer vers des schémas de polyculture-élevage et permettre un accès privilégié aux pâturages. Les autres élevages (porcs, volailles, lapins...) doivent être « désintensifiés » et retrouver un lien direct avec le sol, pour le respect des animaux d'élevage et pour limiter les effluents et les pollutions par les nitrates.

Le bien-être animal doit être mieux pris en compte. Les normes minimales telles que la concentration d'animaux au m², pendant l'élevage et pendant le transport, la ventilation, l'éclairage, doivent être relevées. Un étiquetage des produits d'élevage aidera le consommateur à privilégier une alimentation issue de procédés d'élevage respectueux du bien-être animal. Cette politique se situe dans la perspective d'une décroissance de la consommation quantitative de viande et de protéines d'origine animale, au profit de leur qualité.

Loin de proposer le démantèlement de la Politique Agricole Commune, nous proposons d'en faire un outil pour une conversion écologique de l'agriculture européenne et un développement équilibré des territoires ruraux.

“ LOIN DE PROPOSER
LE DÉMANTÈLEMENT
DE LA POLITIQUE AGRICOLE
COMMUNE, NOUS PROPOSONS
D'EN FAIRE UN OUTIL
POUR UNE CONVERSION
ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE

UNE AGRICULTURE PAYSANNE POUR UNE ALIMENTATION SAINES



**SOUTENIR
L'ALIMENTATION
SAINES, SÛRE,
DE PROXIMITÉ
ET DE SAISON**

Proposition I **UNE PAC ÉCOLOGIQUE**

L'Union européenne n'a pas vocation à nourrir la planète à coup de dumping de produits issus d'une agriculture ultra-productiviste. Elle doit par contre être en capacité de se nourrir elle-même et défendre le droit à la souveraineté alimentaire. La PAC est indispensable pour garantir les conditions d'une agriculture durable et d'une alimentation saine. Elle doit rester une politique de cohésion européenne, de solidarité entre les États et entre les régions.

Des aides au service d'une agriculture écologique

Actuellement, les systèmes d'aide dissuadent les pratiques les plus respectueuses de l'environnement. Leur réorientation aura pour fonction de favoriser les pratiques culturales agro-écologiques et l'accompagnement de la conversion vers l'agriculture biologique.

Une répartition équitable des aides

La future PAC devra rapidement corriger les différences de soutien entre les zones les plus fertiles et les régions où la pratique agricole est plus difficile. La répartition des productions sur l'ensemble du territoire est nécessaire pour éviter les concentrations d'élevages hors-sol et leurs conséquences en pollutions des sols et des eaux. La répartition des aides sera redéfinie pour soutenir le maintien et la création d'emplois, et pour compenser les handicaps naturels. L'agriculture paysanne, les exploitations de polyculture-élevage seront favorisées afin de retrouver un équilibre agronomique indispensable pour améliorer les sols fragilisés par l'érosion.

Soutenir l'alimentation saine, sûre, de proximité et de saison

Il ne peut y avoir d'agriculture durable sans sécurité sanitaire des aliments. L'UE doit préserver son modèle alimentaire qui refuse par exemple le poulet chloré et le bœuf aux hormones. Il faut renforcer la PAC pour qu'elle participe mieux à la lutte contre les maladies liées aux dérives alimentaires (obésité, diabète...) en démocratisant l'accès aux aliments les plus sains et les plus nutritifs. Dans cet esprit, l'Union européenne devra encourager l'alimentation de proximité et de saison, nous proposons pour cela une TVA à 0 % sur les produits alimentaires de première nécessité produits dans l'Union. Par ailleurs, la PAC devra soutenir les initiatives locales telles que les Associations de maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), qui permettent aux consommateurs de choisir le type d'agriculture qu'ils souhaitent pour leur fournir une alimentation saine et sûre.

Proposition 2

L'UNION EUROPÉENNE, ZONE SANS OGM

LES OGM AGRICOLES ONT FAIT LA PREUVE DE LEUR INUTILITÉ agricole et alimentaire, tandis que leur dissémination dans l'environnement met en danger les cultures conventionnelles et biologiques tout en contaminant l'espace naturel et les plantes sauvages. Les études scientifiques indépendantes disponibles concernant leur impact, bien que trop rares, justifient l'application stricte du principe de précaution.

OR, LE SYSTÈME ACTUEL D'ÉVALUATION ET D'AUTORISATION a montré son incapacité à évaluer sérieusement les risques potentiels, à se protéger de l'influence des firmes de biotechnologies et à respecter les choix des régions et États. La révision programmée des règles d'autorisation des OGM dans l'Union européenne devra s'accompagner d'une interdiction des brevets sur le vivant et d'une réforme de la réglementation sur les semences dans le sens de la reconnaissance et de la valorisation des semences paysannes, en modifiant les critères de description et d'inscription variétale et en mettant en œuvre une véritable recherche participative. Le droit des paysans à ressemer leur propre récolte (semences fermières) doit par ailleurs être garanti.

Proposition 3

30 % D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2020 VERS 100 % D'AGRICULTURE DURABLE

S'IL EST VRAI QUE TOUS LES AGRICULTEURS NE PEUVENT PAS PASSER EN BIO DU JOUR AU LENDEMAIN, c'est possible pour la majorité d'entre eux en 10 ans, à condition qu'ils soient accompagnés techniquement et économiquement. Une agriculture biologique à grande échelle, c'est aussi une façon efficace de tirer l'ensemble de l'agriculture vers le haut, vers une agriculture durable et de qualité, généralisant des pratiques économes en intrants.

NOUS PROPOSONS DONC UN « PLAN EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE » qui harmonisera les moyens engagés dans les différents pays, fixera des objectifs intermédiaires nationaux et dégagera des financements pluriannuels garantis pour :

- l'accompagnement des agriculteurs en conversion bio (ou en projet) par des paysans déjà bio;
- le renforcement de la formation des agriculteurs et des techniciens (formation initiale obligatoire et formation continue);
- une recherche et un développement agronomique orientés vers l'agro-écologie;
- la sélection participative de variétés végétales adaptées à la bio;
- l'organisation de filières régionales et locales.

CE PLAN DOIT S'ACCOMPAGNER D'UN OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 50 % DE L'USAGE DES PESTICIDES SUR LE MODÈLE DANOIS OU COMME LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT L'AVAIT RETENU.



**NOUS PROPOSONS
DE RÉDUIRE
DE 50 % L'USAGE
DES PESTICIDES**

LE PILIER ÉNERGIE



**VERS UN FUTUR
100 % SOBRE,
EFFICACE
ET RENOUVELABLE**



VERS UN FUTUR 100 % SOBRE, EFFICACE ET RENOUVELABLE



**PRÉPARONS DÈS AUJOURD'HUI
DES SOCIÉTÉS JUSTES,
SOBRES EN ÉNERGIE
ET APPROVISIONNÉES À 100 %
PAR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

DEPUIS LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE, NOS ÉCONOMIES ET SOCIÉTÉS SE SONT DÉVELOPPÉES grâce à une consommation toujours plus importante de produits énergétiques (charbon, pétrole, gaz, électricité...). Ce système atteint aujourd'hui ses limites (climat, réserves, pollutions, risques nucléaires...) sans pourtant bénéficier à tous (20 % des terriens consomment 80 % des ressources et deux milliards ne consomment quasiment rien). Face aux crises énergétiques et climatiques et à l'évidente exigence d'équité internationale, nous devons préparer dès aujourd'hui des sociétés justes, sobres en énergie et approvisionnées à 100 % par les énergies renouvelables.

LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS, L'AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES, le renforcement des réglementations existantes de réduction des consommations des appareils et des véhicules, la réorientation vers une mobilité durable sont des politiques triplement gagnantes: économies d'énergies, réduction de la pauvreté énergétique et création massive d'emplois. Les ménages les plus modestes sont en effet généralement ceux qui payent le plus cher pour se chauffer ou se déplacer puisque leurs logements sont les plus mal isolés, leurs voitures les plus consommatrices.



FAISONS DE LA SOBRIÉTÉ ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE UNE VÉRITABLE PRIORITÉ

Pour lutter efficacement contre les changements climatiques, l'Union européenne doit jouer un rôle central pour parvenir à un accord international contraignant dans le cadre des Nations Unies. Pour peser, elle doit être exemplaire en se fixant un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % pour 2025 au plus tard et de 90 % pour 2050. Pour y parvenir, elle doit faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique une véritable priorité, en rendant légalement contraignant l'objectif de réduction de 20 % de la consommation énergétique d'ici à 2020, en s'engageant résolument dans la rénovation des bâtiments et la révision en profondeur de la politique des transports, ces deux secteurs totalisant plus de 40 % des émissions européennes.

Aujourd'hui, le nucléaire représente moins de 6 % de la consommation d'énergie finale de l'Europe des 27, soit beaucoup moins que les économies d'électricité réalisables. Le nucléaire reposant sur une ressource limitée, l'uranium, n'apporte aucune solution durable à la crise énergétique tout en présentant des risques inacceptables et une accumulation sans cesse croissante de déchets ingérables. L'Europe doit sortir du nucléaire et renforcer de toute urgence la sécurité et la transparence de ce secteur. Les élus d'Europe Écologie combattront résolument toute tentative de relance du nucléaire en Europe.

Parce qu'ils n'apportent pas de réponse à la crise climatique mais engendrent des désastres écologiques, alimentaires et sociaux, nous continuerons notre combat contre les agrocarburants, pour l'abandon de l'objectif européen de 10 % et l'interdiction de leurs importations.



L'EUROPE DOIT SORTIR DU NUCLÉAIRE

VERS UN FUTUR 100 % SOBRE, EFFICACE ET RENOUVELABLE

Proposition 1

UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (CERENE)

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES et le soutien à l'efficacité énergétique sont déjà des politiques européennes bien engagées, malgré les freins mis par certains États. Nous proposons donc de sanctuariser cette politique encourageant la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en remplaçant le traité Euratom par un texte instaurant une « Communauté des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique » chargée de préparer un futur énergétique 100 % sobre, efficace et renouvelable, notamment en améliorant l'organisation institutionnelle et le suivi des politiques. Le financement de la recherche sur le nucléaire sera réorienté vers la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables.

Proposition 2

UNE CONTRIBUTION CLIMAT-ÉNERGIE

LA PRIORITÉ AFFICHÉE DE RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE afin de limiter le réchauffement climatique ne dispose pas de moyens à la hauteur de son ambition. Avec l'instauration d'une Contribution climat-énergie européenne, nous proposons de combler cet écart entre les mots – le "plus grand défi planétaire du siècle" – et les actes. Il s'agit d'établir une taxe fiscale européenne sur la consommation d'énergie, qui donne un prix à la contrainte énergétique et climatique, et de l'appliquer à la consommation de combustibles fossiles – pétrole, gaz naturel, charbon – et d'électricité d'origine non renouvelable. Elle sera destinée à tous les acteurs économiques – entreprises, administrations, collectivités territoriales et ménages – afin d'encourager les changements de comportement et de favoriser les investissements sobres en énergie.

CETTE TAXE SE TRADUIRA PAR UN RENCHÉRISSEMENT RÉGULIER ET PROGRAMMÉ DU PRIX de l'énergie non renouvelable afin d'agir sur la demande, de favoriser la sobriété en incitant et en accompagnant la baisse des consommations. Son produit sera affecté au financement des nouvelles politiques énergétiques. Son impact sera compensé pour les ménages et entreprises les plus fragiles.



**LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE
SUR LE NUCLÉAIRE SERA RÉORIENTÉ
VERS LA SOBRIÉTÉ, L'EFFICACITÉ
ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Proposition 3

DES CHÈQUES « ÉCO-ENERGIE »

POUR RÉUSSIR UNE POLITIQUE EUROPÉENNE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, il faut aussi permettre la généralisation de l'accès aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables. Nous proposons de développer, avec les acteurs de l'économie sociale un système européen de « chèques Eco-Energie » sur le modèle des chèques déjeuners ou des chèques énergies renouvelables développés dans certaines régions françaises.

CES CHÈQUES POURRONT ÊTRE UTILISÉS POUR FACILITER et démocratiser les démarches suivantes :

- l'achat d'appareils efficaces (éclairage, électroménager...);
- l'achat de matériaux d'isolation de qualité;
- l'achat de panneaux solaires, chaudières bois...;
- la réalisation de diagnostics énergétiques;
- les abonnements aux transports en commun ou aux systèmes d'autopartage, de voitures ou de vélos en libre-service;
- les réglages des moteurs et l'entretien des voitures pour les rendre moins énergivores : pneus, carburateurs...



**PERMETTRE LA GÉNÉRALISATION
DE L'ACCÈS AUX ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE ET AUX ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

LE PILIER SANTÉ



PRÉVENIR

LES « MALADIES

DU MODE DE VIE »



PRÉVENIR LES « MALADIES DU MODE DE VIE »



**L'ENJEU EST DE SAUVER
CHAQUE ANNÉE
DES MILLIERS DE VIES**

NOTRE ÉTAT DE SANTÉ DÉPEND DE LA QUALITÉ DE L'AIR QUE L'ON RESPIRE, de l'eau que l'on boit, des produits que l'on mange, du confort et de la salubrité de notre logement. Il est également lié aux stress et aux nuisances sonores auxquels nous sommes exposés. Les directives européennes sur l'eau, l'air, le logement, le règlement REACH sur les produits chimiques, sont au cœur de véritables enjeux de santé.

L'HYPERTENSION, LE CANCER, LE DIABÈTE, l'obésité, l'asthme sont des maladies liées au mode de vie. Dans le Sud, on crève de faim, dans le Nord, on crève de stress et de malbouffe. L'enjeu est de sauver chaque année des milliers de vies.

L'UNION EUROPÉENNE CONSACRE 50 MILLIONS D'EUROS PAR AN À DES MESURES destinées à améliorer la sécurité sanitaire et la santé. C'est dérisoire compte tenu de la progression des maladies cardiovasculaires (première cause de mortalité, à l'origine d'environ 40 % des décès, soit l'équivalent de 2 millions de morts chaque année) et des cancers (3,2 millions nouveaux cas de cancer diagnostiqués chaque année).

ENTRE UN QUART ET UN TIERS DES MALADIES CONTRACTÉES DANS LES PAYS INDUSTRIALISÉS et près d'un sixième des décès et des maladies touchant les enfants seraient dues à des facteurs environnementaux.

“ LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE MAIS UN DROIT FONDAMENTAL

L'enjeu est de sortir d'une approche centrée essentiellement sur le médicament pour privilégier une approche plus large: égal accès aux soins, santé environnementale, santé au travail, prévention et éducation à la santé. Nous avons besoin en Europe d'une Direction Générale de la Santé aux pouvoirs élargis et renforcés pour mettre en œuvre cette nouvelle approche et prévenir les impacts des autres politiques.

Parce que la santé n'est pas une marchandise mais un droit fondamental, l'Union européenne doit l'exclure de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services).

Le lien santé / environnement est un enjeu décisif pour l'Europe. Nous proposons un REACH 2 qui s'appliquerait cette fois à toutes les substances chimiques produites et importées sur le territoire de l'UE. Nous exigeons également l'interdiction des substances chimiques les plus toxiques.

Dans un contexte de pénurie croissante des ressources et compte tenu des risques pour la santé de l'incinération, l'Union devra développer une politique des déchets cohérente, s'inspirant des meilleures expériences locales et nationales, pour aller vers le zéro incinération.

Nous voulons une Europe solidaire en matière de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Nous dénonçons les coupes sombres opérées par les pays riches dans les budgets alloués aux pays pauvres pour lutter contre ces maladies qui tuent 15 000 personnes par jour dans le monde. Ce doit être une priorité de santé publique pour l'Union européenne, notamment pour les pays de l'Europe de l'Est fortement touchés par le VIH.

PRÉVENIR LES « MALADIES DU MODE DE VIE »

Proposition 1

UN PLAN DE LUTTE CONTRE LES « MALADIES DU MODE DE VIE »

NOUS UTILISERONS LA RÉVISION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE SANTÉ PUBLIQUE et le prochain plan d'action environnement-santé pour obtenir un véritable plan de lutte contre les maladies cardiovasculaires, les cancers et autres épidémies modernes qui devra notamment comprendre:

- Le lancement d'un programme intégré de recherche et d'action en santé environnementale. Pour améliorer la politique de santé publique, il faut disposer d'indicateurs unifiés et pertinents. Il est urgent de mettre en place et de financer des protocoles de recherche ambitieux, une analyse intégrée des facteurs environnementaux et un système de suivi sur le thème de la santé environnementale au niveau européen.
- Des programmes de prévention. Pour être efficace, il faut intégrer la question de la santé dans les politiques agricoles et industrielles mais également mettre en place une politique active de prévention et d'éducation à la santé à l'école et au travail.
- Une politique européenne de la santé au travail.

Proposition 2

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION SUR LES NANOTECHNOLOGIES

DE PLUS EN PLUS D'OBJETS MANUFACTURÉS incorporant des produits issus des nanotechnologies sont mis sur le marché. Mais si certaines applications des nanotechnologies peuvent être intéressantes (« technologies vertes », soins médicaux), d'autres pourraient se révéler redoutables car elles soulèvent des questions majeures en termes de santé publique, d'environnement, de libertés individuelles et collectives.

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION DOIT S'APPLIQUER. Il est absolument urgent d'adopter une réglementation claire et d'exiger la transparence et une information complète sur les nanoparticules aujourd'hui présentes comme additifs dans certains cosmétiques ou certains aliments industriels.

UN OBSERVATOIRE EUROPÉEN DOIT ÊTRE CRÉÉ et placé auprès du Parlement: composé de personnalités qualifiées du point de vue de l'éthique, de la biologie, de la médecine, de la physique, de la chimie et de citoyens issus de la société civile organisée (ONG, associations...), il sera doté de moyens pour organiser des débats publics, surveiller les avancées technologiques et la nature des applications nouvelles qui peuvent en découler, en particulier du fait de la convergence des technologies biologiques et informatiques avec les nanotechnologies. Ses recommandations seront transmises annuellement au Parlement européen qui devra délibérer à cet égard.

Proposition 3

UNE NOUVELLE DIRECTIVE SUR LES RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

L'UNION EUROPÉENNE A FIXÉ UN SEUIL d'exposition aux rayonnements électromagnétiques pour les publics exposés. Il faut revoir et améliorer cette législation pour tenir compte des avancées scientifiques dans la compréhension des impacts de ces rayonnements et aller plus loin :

- en interdisant la vente des téléphones portables destinés aux enfants de moins de 14 ans;
- en rendant obligatoire l'information sur les risques encourus par l'usage du téléphone mobile, notamment par les enfants;
- en reconnaissant l'électro-hypersensibilité (EHS) comme une pathologie liée à la pollution électromagnétique;
- en abandonnant le Wi-fi près des zones dites sensibles, les écoles notamment, en privilégiant les accès internet réalisés en connexion filaire ou fibre optique;
- en réduisant l'exposition chronique aux champs des antennes-relais à 0,6 volt/mètre;
- en étudiant les conséquences de la généralisation des systèmes Wi-fi.



**LE PRINCIPE
DE PRÉCAUTION
DOIT S'APPLIQUER**

LE PILIER BIODIVERSITÉ



**LA NATURE
NE NÉGOCIE PAS !**



LA NATURE NE NÉGOCIE PAS !



**PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ,
C'EST INTÉGRER L'IMPÉRATIF
DE LA NATURE DANS LES POLITIQUES
SECTORIELLES**

NOUS ASSISTONS À LA SIXIÈME GRANDE CRISE D'EXTINCTION DES ESPÈCES sur la Terre. Depuis 1950, l'Europe a perdu plus de la moitié de ses zones humides et la valeur biologique de la plupart de ses terres s'est fortement appauvrie. La majorité des grands stocks halieutiques se situent sous les limites biologiques de sécurité et ne peuvent plus assurer le renouvellement des stocks à long terme. 800 espèces végétales sont menacées d'extinction totale. Plus de 40 % des mammifères indigènes, des oiseaux, des reptiles ou encore des papillons sont en péril.

LA BIODIVERSITÉ EST ESSENTIELLEMENT VICTIME D'UNE AGRICULTURE INTENSIVE, des changements climatiques, de l'imperméabilisation des sols, de l'artificialisation du territoire, de la surpêche... Protéger la biodiversité, c'est donc intégrer l'impératif de

la nature dans les politiques sectorielles : infrastructures de transport, urbanisme, agriculture, pêche, gestion forestière. L'Europe s'est déjà dotée d'outils et d'objectifs (Natura 2000, directives oiseaux et habitats, objectifs de Göteborg...) mais cela reste insuffisant. Ainsi l'adoption de la Directive-Cadre sur les sols ne peut plus être repoussée.

PLUS DES TROIS-QUARTS DE LA PLANÈTE SONT OCCUPÉS PAR LES OCÉANS qui constituent le régulateur complexe de la vie sur terre et le plus grand réservoir de biodiversité. Cette dernière est aujourd'hui menacée par les pollutions dont plus de 90 % proviennent du continent, l'acidification des eaux, le réchauffement climatique, la densification de la population dans les zones côtières et la surpêche. Les pays européens ont une responsabilité toute particulière et des engagements à respecter.

Proposition 1

UNE TRAME EUROPÉENNE VERTE ET BLEUE

NOUS PROPOSONS UN PLAN D'ACTION RENFORCÉ SUR LA BIODIVERSITÉ. Il s'agit non seulement de stopper la destruction mais aussi de restaurer. Ce nouveau plan devra notamment intégrer :

- L'augmentation des moyens dédiés à Natura 2000 et la simplification de son fonctionnement.
- L'instauration de trames vertes et bleues sur l'ensemble de l'espace européen afin de procéder à une « défragmentation écologique du territoire ». Conçues comme autant de corridors de vie, ces trames végétales et fluviales assureront les continuités entre milieux naturels pour permettre aux espèces de circuler et d'interagir et aux écosystèmes de fonctionner, en s'adaptant notamment aux changements climatiques. Ces trames deviendront opposables, les projets d'infrastructures et d'urbanisme devront s'y conformer.
- La mise en place d'une conditionnalité biodiversité. Aucune nouvelle infrastructure, aucun aménagement ne pourra s'opérer sans analyse préalable de leurs impacts, en particulier pour les projets trans-européens d'infrastructures de transport ou de lignes électriques.
- La protection de l'écosystème marin par une politique de gestion soutenable du littoral menacé par les « marées vertes » à cause des pollutions industrielles et agricoles et par l'implantation de ports de plaisance.
- Le développement dans les territoires européens d'Outre-Mer de modalités particulières de gestion des ressources naturelles impliquant étroitement les populations locales.



**AUCUNE NOUVELLE
INFRASTRUCTURE,
AUCUN AMÉNAGEMENT
NE POURRA S'OPÉRER
SANS ANALYSE PRÉALABLE
DE LEURS IMPACTS**

LA NATURE NE NÉGOCIE PAS !

“ 50 % DES STOCKS HALIEUTIQUES SONT EXPLOITÉS AU MAXIMUM DE LEURS CAPACITÉS ET 25 % SUREXPLOITÉS

Proposition 2

RENDRE LA PÊCHE SOUTENABLE ET ÉQUITABLE

L'EUROPE DOIT PRENDRE L'INITIATIVE d'un droit international pour la gestion soutenable des ressources halieutiques et leur partage équitable. Le code de bonne conduite de gestion, n'est absolument pas respecté. Selon la FAO, 50 % des stocks halieutiques sont exploités au maximum de leurs capacités et 25 % surexploités. Il convient de passer à un cadre juridique contraignant que l'Union européenne devra porter lors des prochaines négociations internationales sous l'égide de l'ONU.

L'UNION EUROPÉENNE NE DÉTIENT PAS moins de quatorze accords de pêche dans des pays en voie de développement. Il est urgent de stopper les négociations en cours des accords de partenariat économique (APE), d'établir de nouveaux accords équitables pour les populations littorales et de mettre en place une politique de préservation des stocks.

L'EUROPE DOIT AUSSI RÉFORMER sa politique commune de pêche : garantir une gestion durable des ressources halieutiques du point de vue social et environnemental. Le marchandage annuel auquel se livrent les États membres sur les quotas de pêche et les TAC (taux d'autorisation de capture) doit être remplacé par la mise en place d'Unités d'exploitation et de gestion concertées (UEGC).

LE NOUVEAU RÉSEAU D'AIRES MARINES PROTÉGÉES constitué notamment des zones Natura 2000 en mer doit être conçu comme un outil de préservation de la biodiversité marine et comme un élément majeur de la politique de gestion soutenable des ressources halieutiques.

L'EUROPE DOIT ENCOURAGER LA MUTATION de sa filière pêche vers un développement soutenable en incluant le facteur humain. L'emploi, et surtout sa qualité, doit aussi être au cœur des choix des modes d'exploitation des ressources encouragés.

LA PÊCHE PIRATE EST UN VÉRITABLE FLÉAU. L'UE doit se doter d'un dispositif de traçabilité jusqu'au consommateur.

Proposition 3

AGIR POUR UNE MER PROPRE: CRÉER UN CORPS EUROPÉEN DE GARDE-CÔTES

LES POLLUTIONS MARINES SONT MULTIPLES. 90 % sont quotidiennes, massives, invisibles et d'origine continentale, fluviale et aérienne. Les perturbations liées aux pollutions chimiques, les modifications d'acidité sont peu connues mais très graves. Elles modifient le fonctionnement d'écosystèmes complexes et constituent un risque majeur pour la biodiversité marine. Le respect du règlement REACH, l'application sans retard de la directive cadre sur l'eau, la lutte contre la pollution atmosphérique et la réduction des émissions de CO2 seront d'une importance capitale dans les années futures.

LES POLLUTIONS PAR HYDROCARBURES, relevant d'accidents majeurs, ont donné lieu à une série de réglementations européennes et en particulier à 3 « paquets ERIKA ». Ils constituent une avancée réelle mais insuffisante. Quatre nouveaux éléments doivent compléter le dispositif:

- Le facteur humain, élément central dans les accidents.
- Les porte-conteneurs et chimiquiers: les réglementations ne concernent que les hydrocarbures, d'autres substances dangereuses sont transportées.
- L'élargissement de la réglementation hydrocarbures: aujourd'hui la plupart des navires transportent la moitié du tonnage d'hydrocarbure d'un ERIKA, pour autant les réglementations (doubles-coques, etc.) ne les concernent pas.

ENFIN, SI LE FAIT D'AVOIR UNE LÉGISLATION cohérente et efficace constitue un élément majeur de la prévention, la surveillance, le contrôle, les moyens d'action en mer et dans les ports sont également déterminants. L'Agence de sécurité maritime européenne est un premier pas mais il faut poursuivre et créer un corps de garde-côtes à l'échelle européenne.

“ LA PRÉVENTION,
LA SURVEILLANCE,
LE CONTRÔLE,
LES MOYENS D'ACTION
EN MER ET DANS LES PORTS
SONT DÉTERMINANTS

LE PILIER DES DROITS SOCIAUX



POUR UN BOUCLIER SOCIAL EUROPÉEN



POUR UN BOUCLIER SOCIAL EUROPÉEN

“ LES AIDES EUROPÉENNES AUX ENTREPRISES DÉLOCALISANT HORS UNION EUROPÉENNE DOIVENT ÊTRE SUPPRIMÉES

LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE, LA PRÉCARITÉ, LES INÉGALITÉS ET L'EXCLUSION doit devenir, avec la mutation écologique, la raison d'être de l'Union européenne. Il est donc urgent de promouvoir un modèle social européen protecteur en harmonisant les politiques sociales des États membres vers des standards élevés.

CELA EST D'AUTANT PLUS NÉCESSAIRE EN PÉRIODE DE CRISE qu'un nouveau dumping social et écologique, introduit par le biais des importations de produits et de services fabriqués hors UE, pourrait compromettre la cohésion européenne. Un nombre croissant d'entreprises européennes délocalisent en effet leurs productions dans les pays à faible coût de main-d'œuvre.

TOUS LES SECTEURS SONT CONCERNÉS, Y COMPRIS LE TERTIAIRE. Cinq millions d'emplois sont ainsi menacés en Europe dans les secteurs industriels de grande consommation (habillement, ameublement, jouets, électronique, automobile...), dans les services informatiques ou l'agroalimentaire.

EN MÊME TEMPS QU'ELLES FRAGILISENT L'EMPLOI EN EUROPE, LES DÉLOCALISATIONS assurent aux capitaux des marges de profit accru, dans des conditions d'exploitation aggravées pour les travailleurs des pays émergents, du Sud ou de l'ex-URSS. Les aides européennes aux entreprises délocalisant hors UE doivent donc être supprimées.

“ FACE À LA CRISE, IL FAUT UNE POLITIQUE COHÉRENTE : UN BOUCLIER SOCIAL EUROPÉEN

Face à la crise, il faut une politique cohérente : un bouclier social européen. Elle doit reposer sur :

- La lutte contre les inégalités et la pauvreté avec la garantie d'un revenu minimum pour tout résident sur le sol européen et le droit à une formation tout au long de la vie.
- La défense et l'extension des services publics. À la marchandisation et à la libéralisation généralisée des secteurs clés de la vie collective, il faut opposer la logique des biens communs et des missions de service public.
- Le principe de non-régression sociale.

POUR UN BOUCLIER SOCIAL EUROPÉEN



**LA SOLIDARITÉ, BASE
DE NOTRE MODÈLE SOCIAL,
DOIT BÉNÉFICIER À TOU-TE-S
LES CITOYEN-NE-S EUROPÉENS**

Proposition 1

VERS UN REVENU MINIMUM D'EXISTENCE ET UN REVENU MAXIMUM

FACE À LA VIOLENCE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, l'établissement d'un revenu minimum d'existence est plus que jamais indispensable. La solidarité, base de notre modèle social, doit bénéficier à tou-te-s les citoyen-ne-s européen-ne-s. Ce revenu minimum sera financé par chaque État membre. Il sera supérieur au seuil de pauvreté de chaque pays, soit 60 % du revenu médian. Il doit aboutir à ce que tout résident européen puisse vivre au-dessus du seuil de pauvreté – 817 euros mensuels en France – et bénéficie ainsi d'une autonomie garantie. Ce revenu donnera l'accès à l'assurance-maladie, à la retraite et à l'ensemble des droits sociaux.

NOUS PROPOSONS PAR AILLEURS LA FIXATION D'UN SEUIL pour les très hauts revenus, fixé à trente fois le revenu médian, soit 44000 euros mensuels en France. Au-delà, le taux d'imposition sera porté à 80 %.

Proposition 2

UN MORATOIRE SUR TOUTE NOUVELLE LIBÉRALISATION

TOUTE NOUVELLE LIBÉRALISATION d'un secteur clé de l'économie doit être exclue tant que le bilan de celles qui sont intervenues n'est pas tiré. Au contraire, il faut s'orienter vers l'élaboration d'une Directive-Cadre sur les Services d'Intérêt Général afin de défendre et d'étendre les services publics.

L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE, L'ÉDUCATION, la santé, la formation, la poste, la distribution d'eau et d'électricité, les transports collectifs doivent être préservés des logiques concurrentielles. Tous ces secteurs seront sortis de l'AGCS (Accord général sur le Commerce des Services) et le commissaire européen au commerce aura un nouveau mandat dans ce sens.

Proposition 3

UNE CLAUSE DE NON-RÉGRESSION SOCIALE

LA CRISE SOCIALE MET L'EUROPE AU PIED DU MUR. Nous préconisons le développement d'un socle commun pour l'ensemble du droit social européen, un véritable bouclier social européen qui protège les salariés contre les délocalisations et le dumping social. Il sera fondé sur une clause de non-régression sociale reposant sur la convergence par le haut des normes sociales et environnementales, renforçant les protections juridiques accordées aux salariés au lieu de les aligner sur le plus petit dénominateur commun des législations nationales. Elle empêchera tout retour d'une déréglementation de type « Bolkestein », notamment par le biais de la mise en concurrence des services sociaux d'intérêt général relatifs aux logements sociaux, à la garde des enfants, ou à l'aide aux personnes. Cette clause s'exprimera par des directives concernant:

- le renforcement des pouvoirs des Comités d'entreprise européens, la présence obligatoire de représentant-e-s des salariés dans les conseils d'administration des groupes européens, la reconnaissance d'un véritable droit européen des conventions collectives interprofessionnelles et la consultation préalable auprès des représentant-e-s des salariés en cas de délocalisation ou de restructuration;
- la reconnaissance des droits d'association, de grève et du droit syndical;
- l'encadrement sévère des pratiques de chômage partiel et du lock-out;
- la libre circulation des chômeurs à la recherche d'un emploi dans un autre État membre;
- la réglementation du détachement des travailleurs à l'étranger avec la reconnaissance du principe de l'application des règles sociales du pays d'accueil lorsqu'elles sont plus favorables que celles du pays d'origine;
- la fixation des règles générales de compétence et de fonctionnement des inspections du travail.

“ LES NORMES SOCIALES
ET ENVIRONNEMENTALES
DOIVENT CONVERGER
PAR LE HAUT

LE PILIER DROITS HUMAINS



**UNE EUROPE
PROTECTRICE
DES DROITS CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
DE TOUTES ET TOUS**



UNE EUROPE PROTECTRICE DES DROITS CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE TOUTES ET TOUS



**IL FAUT GARANTIR
LES DROITS
ET LES LIBERTÉS
FONDAMENTALES**

NOUS VOULONS UNE EUROPE OUVERTE QUI ACCUEILLE, respecte et développe des droits égaux pour toutes et tous. La garantie des droits et des libertés fondamentales à tou-te-s les citoyen-e-s fait partie intégrante du projet européen.

LE REFUS DE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION fondée sur le sexe, l'origine, l'appartenance à une minorité ethnique ou culturelle, la religion, les handicaps, la santé, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre doit être garanti par un droit européen supranational dont les principes sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux, une directive couvrant l'ensemble des motifs de discrimination dans tous les domaines de compétence de l'Union européenne.

LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT doit être scrupuleusement respectée. Elle exige le respect des droits fondamentaux pour tous les enfants, y compris pour les mineurs de parents sans papiers et pour les mineurs isolés, issus de l'UE ou non. La confusion dramatique entre protection de l'enfance et prévention pseudo-scientifique de la délinquance juvénile doit cesser, la justice des mineurs avec primat de l'éducatif sur le répressif sera renforcée.

L'UNION EUROPÉENNE DOIT CONTINUER À AMÉLIORER SA LÉGISLATION pour garantir l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Elle doit également renforcer sa lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, le sexisme, ainsi que contre les mouvements politiques prônant la violence.

50 millions de personnes handicapées se trouvent souvent dans l'impossibilité de mener une vie pleine et entière et d'exercer leur citoyenneté. Une ratification rapide de la première Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées s'impose. Un pacte détaillé mettra en œuvre les objectifs de cette convention. Il s'attaquera aux obstacles rencontrés au quotidien par les personnes handicapées et évitera l'instauration de nouvelles entraves, afin d'obtenir l'égalité des chances et l'égalité pour tous les actes de la vie, entre autres l'éducation, les transports, les soins, la protection sociale, les services sociaux, la culture, le logement (avec des accès favorisés), la formation et l'emploi.

En défense des droits des personnes confrontées à l'homophobie, à la lesbophobie ou à la transphobie, l'Union européenne doit reconnaître et mettre en œuvre les principes de Djodjakarta qui demandent l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre, ainsi qu'une protection juridique contre toute discrimination en raison de l'identité de genre ou de l'orientation sexuelle. Europe Écologie demande, dans la mesure des compétences européennes, l'amélioration des conditions d'adoption en les alignant sur les plus favorables de l'Union, un statut européen légal du co-parent et de l'homoparentalité et une reconnaissance rapide dans tous les pays membres des partenariats existant entre couples, de même sexe ou non, dans l'un ou l'autre des pays de l'Union.

“ **UNE PROTECTION JURIDIQUE
CONTRE TOUTE DISCRIMINATION
EN RAISON DE L'IDENTITÉ
DE GENRE OU DE L'ORIENTATION
SEXUELLE EST ESSENTIELLE** ”

UNE EUROPE PROTECTRICE DES DROITS CONTRE LES DISCRIMINATIONS DE TOUTES ET TOUS

Proposition 1

LE DROIT À UNE CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE EUROPÉENNE



**NOUS REFUSONS
L'EUROPE
FORTERESSE**

NOUS REFUSONS L'EUROPE FORTERESSE. L'immigration est une richesse pour l'Europe. Il faut arrêter d'opposer immigration économique et immigration familiale, et de se livrer à un nouveau pillage des ressources des pays du Sud, celui des ressources humaines par la sélection des travailleurs hautement qualifiés. En matière d'asile et d'immigration, la politique européenne doit être basée sur le respect du droit international et des droits humains avec pour priorité la protection des demandeurs d'asile et des migrants. Leur utilité économique ou démographique ne doit pas rester le critère central. Leur droit au travail légal doit être respecté, comme tous les droits afférents : droits économiques et sociaux, droit aux indemnités en cas de chômage.

Afin d'instaurer un droit à la citoyenneté de résidence, nous proposons que la politique d'immigration repose sur trois axes articulant le principe des droits et des libertés avec les objectifs de solidarité et de coopération :

- **LES DROITS POLITIQUES :** droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections locales pour tous les résidents, quelle que soit leur nationalité, après cinq ans de présence sur le territoire d'un État membre de l'UE ; liberté de circulation et de résidence du peuple tzigane, reconnu comme peuple constitutif de l'Union européenne ; passeport européen pour les Tziganes ou les nationaux de pays tiers.
- **LA RÉVISION COMPLÈTE DE LA POLITIQUE DE CONTRÔLE DES FRONTIÈRES :** abrogation de la Directive Retour et suppression de l'interdiction de réadmission, fermeture des camps de rétention installés aux portes de l'Europe, interdiction de l'enfermement des mineurs, mise en place d'une véritable politique de régularisation des « sans-papiers », ouverture d'une agence d'accueil aux frontières pour garantir l'exercice des droits des migrants, refus d'insérer des données biométriques dans les visas, les permis de résidence ainsi que dans les passeports des citoyens européens, application stricte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- **LA GARANTIE DU DROIT D'ASILE :** bien qu'inscrit dans la Convention de Genève sur le statut des réfugiés et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE, le droit d'asile est aujourd'hui mis à mal. Pour améliorer l'accueil des réfugiés, nous proposons la création d'un Office européen du droit d'asile, indépendant administrativement et financièrement. Il veillera à l'application des conventions européennes et internationales relatives à la reconnaissance de la qualité de réfugié, d'apatride et à l'admission à la protection subsidiaire.

Par ailleurs, l'Europe doit prendre la tête d'une initiative internationale pour la reconnaissance et la mise en place d'une protection internationale adéquate pour les réfugiés climatiques.

Proposition 2

« CLAUSE DE L'EUROPÉENNE LA PLUS FAVORISÉE »

LES DROITS FONDAMENTAUX DES FEMMES doivent être respectés dans tous les domaines : choisir de donner la vie, droit de la famille, protection contre les violences faites aux femmes, droit du travail, droits politiques. Nous proposons d'appliquer à toutes les Européennes les meilleures lois existant dans l'UE. Par exemple, concernant la lutte contre les violences faites aux femmes, la « loi cadre » d'Espagne, qui prend le problème dans sa globalité : une prévention dès l'enfance dans les programmes d'éducation, une vraie protection des femmes victimes et un programme spécifique pour les hommes violents. Des tribunaux dédiés aux « violences domestiques » ont même été créés. Chacune des 253 millions d'Européennes doit pouvoir bénéficier de ces mesures.

UNE CLAUSE DITE DE « L'EUROPÉENNE LA PLUS FAVORISÉE » constituerait une traduction concrète de la construction européenne, dans sa dimension sociale, politique et culturelle, pas seulement économique. Elle pourrait s'établir au moyen d'une directive européenne qui stipulerait que « chaque État membre appliquera à ses citoyennes un bouquet législatif composé des lois les plus avancées existant dans l'un des 27 pays » (Choisir la cause des femmes). La directive intégrera en même temps la Convention des Nations Unies contre les discriminations faites aux femmes (CEDAW) avec possibilité de recours contre les États qui ne la respectent pas. Une Charte européenne des droits des femmes renforcera ces propositions.



NOUS PROPOSONS D'APPLIQUER À TOUTES LES EUROPÉENNES LES MEILLEURES LOIS EXISTANT DANS L'UNION EUROPÉENNE

Proposition 3

UN PACTE EUROPÉEN CONTRE L'EXCLUSION

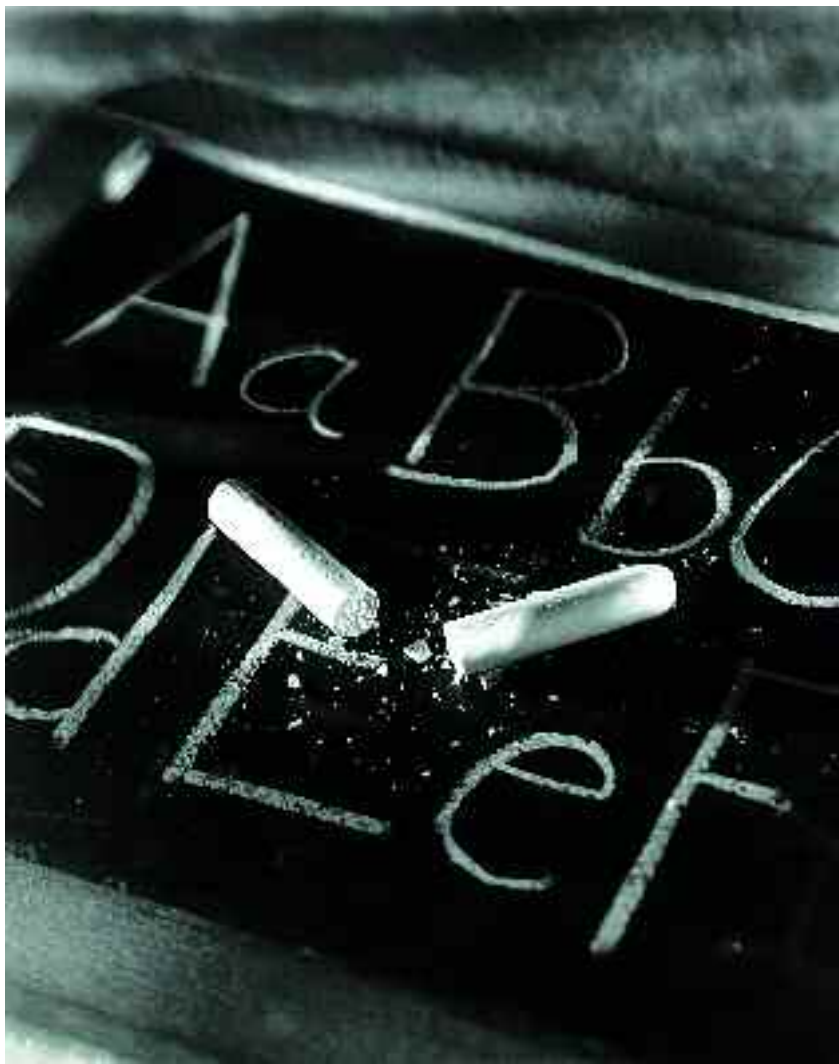
NOUS PROPOSONS DE LANCER UN PACTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PAUVRETÉ.

Ce « paquet » législatif européen pourra comprendre :

- Le droit au logement pour les exclus, comme en Finlande où 18000 logements ont été mis à disposition. Un emprunt européen garantira la construction de ces lieux d'hébergements.
- Une directive cadre sur les minima sociaux.
- Un plan de lutte européen contre l'illettrisme, l'analphabétisme et pour le droit à l'éducation.
- Une couverture santé européenne.
- Le droit d'accès à l'eau pour vivre dignement (200 litres d'eau minimum par jour et par famille).
- La création d'une carte de transport gratuit européenne pour les transports urbains.
- La promotion des entreprises d'insertion européennes d'économie solidaire.

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT SERA DOTÉE d'un secteur « politique de la ville et lutte contre l'exclusion » pour mener à bien cette politique volontariste, permettre l'accès au crédit et favoriser le développement des petites entreprises.

LE PILIER CONNAISSANCES



**LA CULTURE,
L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
COMME LEVIERS
DE LA MUTATION**



LA CULTURE, L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE COMME LEVIERS DE LA MUTATION

RENFORCER L'AUTONOMIE,
L'INDÉPENDANCE
ET LES DROITS DES ARTISTES
ET DES MÉDIAS

LA CULTURE, L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE NE SONT PAS DES MARCHANDISES ! La mutation de notre modèle de développement doit reposer sur un programme majeur d'investissement en matière d'éducation, de formation et de recherche, adapté à notre projet de civilisation.

L'EUROPE DONNERA TOUTE SA PLACE À LA CULTURE, QUI EST AU CŒUR MÊME DE LA CRÉATIVITÉ, DE LA SOLIDARITÉ, de la création d'emplois, de l'aménagement du territoire. Pour lutter contre la précarité de tous les acteurs et corps de métier de la culture, nous proposons de rompre avec une approche uniquement sectorielle et centralisée de la culture, car le secteur culturel et créatif est intégré dans toutes les branches de l'économie, à chaque échelle territoriale, de la commune à l'Europe. Il s'agit de renforcer l'autonomie, l'indépendance et les droits des artistes et des médias.

LA POLITIQUE CULTURELLE DE L'UNION EUROPÉENNE DOIT S'ENRICHIR DE TOUS LES APPORTS DE LA DIVERSITÉ EUROPÉENNE, notamment en favorisant la mobilité des artistes, le soutien à la création et à l'art contemporain, le développement des échanges, la protection de l'héritage culturel européen, l'encouragement au multilinguisme et à l'espéranto, la protection des langues régionales. La diversité culturelle est une richesse de l'humanité et doit être préservée. Cette diversité est en danger aussi bien dans le monde que dans l'espace européen. Les langues régionales ou minoritaires constituent l'un des éléments fondamentaux de cette diversité. Nous proposons que la charte européenne des langues régionales ou minoritaires soit traduite dans le droit européen et que les engagements qui y sont contenus soient applicables à l'ensemble des États de l'Union.



**NOUS DÉFENDONS UN INTERNET ACTIF,
OÙ LE LIBRE PARTAGE EST UN PRINCIPE CENTRAL**

Notre conception de la culture et de la création doit prendre en compte les nouveaux médias. Internet n'est pas un simple nouveau canal de distribution. Nous nous positionnons pour un internet actif, où le libre partage est un principe central, où chacun est à même de télécharger ou de déposer le contenu et les applications de son choix et contre une transformation de l'internet en "Télévision à la demande" filtrée et surveillée. Cela ne doit pas se faire au détriment des artistes et de la création. Nous soutenons donc l'idée d'une "contribution créative" ainsi que les licences globales afin de permettre la liberté d'échange tout en rendant possible le financement de la culture et de tous ceux qui y participent.

Proposition I

UN PLAN EUROPÉEN DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

SELON UNE ENQUÊTE DE L'OCDE publiée en 2000, pas moins de 25 % de la population de vingt-deux pays industrialisés, qui représentent plus de 50 % du PIB mondial, ne sont pas en capacité de remplir un formulaire à l'hôpital, de déchiffrer un contrat d'assurance automobile ou de calculer une distance. En France, les différentes études montrent que plus de 10 % de la population de plus de 16 ans est touchée. Cet état de fait n'est pas tolérable.

NOUS PRÉCONISONS DONC UN PLAN DE LUTTE MASSIF CONTRE L'ILLETTRISME. Il devra :

- Assurer la prise en compte et l'intégration de l'ensemble des personnes en difficulté face aux savoirs de base.
- Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques.
- Introduire les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les dispositifs de formation des publics de bas niveaux de qualification.



**NOUS PROPOSONS QUE LA CHARTE
EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES
OU MINORITAIRES SOIT TRADUITE
DANS LE DROIT EUROPÉEN**



LA CULTURE, L'ÉDUCATION ET LA RECHERCHE COMME LEVIERS DE LA MUTATION



**L'ÉDUCATION
EST UN BIEN PUBLIC
COMMUN**

Proposition 2

UN STATUT SOCIAL EUROPÉEN DE L'ÉTUDIANT

LE TRAITÉ DE ROME a institué le principe de non discrimination entre les habitants des pays membres. L'expérience d'ERASMUS prouve pourtant qu'un étudiant en visite ou établi dans un État membre autre que le sien ne bénéficie pas toujours des mêmes droits (transports publics, allocations, régime de sécurité sociale) que les étudiants nationaux. Un signal fort pour mettre fin à ces discriminations est nécessaire. Il consistera dans la mise en place d'un statut européen de l'étudiant avec une carte étudiante européenne ouvrant aux mêmes droits.

- Le droit à l'autonomie sera assuré par le Revenu Minimum, complété par des bourses d'études.
- Le droit au logement sera assuré. Sa mise en œuvre passera notamment par la rénovation des logements universitaires et la construction de nouvelles résidences.

NOUS PROPOSONS EN OUTRE LE DROIT pour tout jeune en formation de poursuivre un séjour d'étude dans un autre pays européen que le sien. Chaque citoyen doit avoir la possibilité de vivre, étudier ou travailler à l'étranger. Les dispositifs de type ERASMUS doivent donc être renforcés et étendus avec comme objectif que chaque personne en formation ait au moins une opportunité de partir.

IL EST ENFIN NÉCESSAIRE D'INVERSER LA TENDANCE issue du processus de Bologne, la subordination des besoins de l'école, de l'université et de la recherche aux intérêts des industries privées. L'éducation est un bien public commun. L'éducation publique européenne doit être enracinée dans les principes et les valeurs qui définissent les caractéristiques essentielles de la culture européenne. Plus particulièrement, l'université doit développer son rôle éminent de formateur culturel et scientifique, sans être liée à la logique du marché.

Proposition 3

DOUBLER LE BUDGET ET RÉORIENTER L'EFFORT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE VERS LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE

LE 7^e PCRD (PROGRAMME CADRE POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT, 2007-2013) est doté de 50 milliards d'euros. Le 8^e PCRD qui devrait être adopté avant la fin 2013 sera un sujet essentiel pour le prochain Parlement européen. Son budget doit être doublé. Réorienter l'effort de recherche implique de ne plus concentrer le soutien à la recherche sur le seul développement économique. Il s'agit d'intégrer pleinement les dimensions environnementales et sociales dans la définition des politiques de recherche, de favoriser la diffusion la plus large de la connaissance et les échanges entre chercheurs et citoyens. Le soutien européen aux innovations dépendra de leur intérêt écologique et social.

Nous proposons les priorités suivantes :

- Les recherches non finalisées qui mettront l'Espace européen de la recherche (EER) au cœur des révolutions scientifiques à venir.
- Les recherches visant à répondre directement aux besoins sociétaux et aux demandes citoyennes, en particulier en matière de santé et d'alimentation, de même qu'en matière de sobriété énergétique et d'énergies renouvelables. La sélection des thèmes prioritaires associera la société européenne en faisant une large place aux conférences de citoyens.
- Le soutien aux recherches partenariales impliquant chercheurs, ONG et citoyens européens.
- La définition d'indicateurs permettant d'évaluer l'amélioration espérée en termes de bien-être social et d'impacts écologiques des projets innovants déposés.
- Encourager les modes coopératifs ascendants de production des savoirs, d'innovation et de richesses.

L'OFFICE EUROPÉEN DES BREVETS deviendra une institution européenne et rendra des comptes à la Commission et au Parlement. 5 % des frais de renouvellement des brevets seront versés dans un fonds indépendant pour financer des recherches sur l'innovation. Parallèlement, l'Europe engagera une politique de révision du périmètre de la brevetabilité (ni brevets logiciels, ni brevets sur le vivant) et développera les outils juridiques correspondants pour étendre ces nouvelles protections du savoir au niveau mondial.

“
**LA SÉLECTION DES THÈMES
PRIORITAIRES ASSOCIERA
LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE
EN FAISANT UNE LARGE
PLACE AUX CONFÉRENCES
DE CITOYENS**

LE PILIER INTERNATIONAL



**CONTRE
L'APARTHEID
PLANÉTAIRE,
UNE EUROPE
SOLIDAIRE**



CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, UNE EUROPE SOLIDAIRE



**NOUS DEMANDONS
L'ANNULATION
DE LA DETTE « ODIEUSE »
DES PAYS LES MOINS
AVANCÉS**

UNE EUROPE PLUS JUSTE, C'EST AUSSI UNE EUROPE PRENANT SA PART DE RESPONSABILITÉ dans la crise globale actuelle. L'Europe est un espace et une force de paix depuis 64 ans. C'est un acquis formidable. Face aux nouvelles menaces que les crises véhiculent, l'Europe doit maintenant redonner du sens à son action dans le monde. Il est impossible d'assurer la paix dans le monde si la majorité de l'humanité continue à souffrir de la misère, de la faim et de la destruction des écosystèmes.

OUTRE LA CRÉATION D'UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE qui ne passe en aucun cas par l'adhésion à une OTAN dépassée, sous commandement américain, correspondant à l'époque de la Guerre froide, nous proposons la construction d'une force de défense européenne militaire comprenant un service civil. Nous demandons le démantèlement des bases antimissiles des États-Unis sur le territoire de l'Union européenne et la fermeture des bases du système d'espionnage électronique Échelon. L'Union européenne doit devenir une zone dénucléarisée et prendre une part active dans la lutte pour le désarmement et la non-prolifération

des armes nucléaires, biochimiques et bactériologiques. Elle doit se construire comme une puissance de paix prônant la prévention et la résolution négociée des conflits, à commencer par le Proche et Moyen-Orient. Elle doit aussi et surtout mettre en œuvre des politiques qui rompent avec l'apartheid planétaire de la répartition des richesses et qui s'attaquent à l'insoutenable logique inégalitaire du monde.

L'EUROPE PEUT, ET DOIT AGIR:

- Exiger l'application des clauses des droits de l'Homme dans les accords entre l'Union européenne et les pays partenaires.
- Respecter les engagements de porter l'affectation réelle de 0,7 % de son PIB à l'Aide publique au développement en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour la période 2009-2015 et porter rapidement cet engagement à 1 %.
- Demander l'annulation de la dette « odieuse » des pays les moins avancés.
- Agir pour soumettre les décisions de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale aux textes et conventions internationales de l'ONU, de l'OIT et à la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Aujourd'hui, les gouvernements trouvent des milliards d'euros à prêter aux banques pour les sauver du naufrage qu'elles ont suscité mais ils sont incapables de dégager les financements nécessaires à la lutte contre la faim, contre le chômage, contre la dégradation de l'environnement, contre l'effondrement de la biodiversité et pour financer l'aide au développement. Pour être cohérente, toute politique européenne doit promouvoir une mondialisation solidaire qui :

- casse l'économie casino, la corruption et le pouvoir des firmes transnationales ;
- lutte contre la crise alimentaire et la faim dans le monde ;
- restaure les écosystèmes de la planète.

C'est le sens des propositions que nous faisons ici.

Proposition 1

EN FINIR AVEC LES PARADIS FISCAUX ET LES ENFERS SOCIAUX

IL FAUT UN RÉGULATEUR DES MARCHÉS ET SERVICES FINANCIERS

IL Y AURAIT UNE CINQUANTAINES DE PARADIS – EN FAIT DES ENFERS – FISCAUX dans le monde, dans lesquels plus de 4000 banques, deux tiers des 2000 fonds spéculatifs et environ deux millions de sociétés écrans gèreraient plus de 10 000 milliards de dollars d'actifs financiers. De nombreux pays européens veulent réviser la directive européenne sur les revenus de l'épargne, qui permet à certains pays de l'Union européenne, comme le Luxembourg, de garder leur secret bancaire, pour peu qu'ils partagent l'information avec les autorités des autres pays en cas de fraude fiscale. Parmi les mesures à prendre, il faut agir avec détermination pour empêcher la fraude et l'évasion fiscales :

- en fermant effectivement les paradis fiscaux à l'intérieur de l'Union européenne ;
- en organisant la levée généralisée du secret bancaire ;
- en imposant la transparence et la taxation à la source de tous les flux financiers à destination des paradis fiscaux externes à l'Union européenne ;
- en proposant dans le cadre des Nations Unies une convention internationale de lutte contre les paradis fiscaux, les centres offshore qui blanchissent l'argent du terrorisme, de la drogue et des mafias ;
- en favorisant l'adoption de normes comptables obligeant les entreprises multinationales à rendre compte de leurs activités pays par pays ;
- en apportant un soutien à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives ;
- en créant un régulateur des marchés et services financiers. Cette nouvelle structure européenne de contrôle et de régulation sera à même de discuter avec les grands régulateurs de la planète ; elle interdira aux institutions financières de travailler avec les paradis fiscaux et elle proposera un paquet législatif « finances propres » ;
- en contrôlant les sociétés-mères des firmes transnationales et leurs filiales.

L'EUROPE ÉTANT LE PREMIER MARCHÉ MONDIAL, elle est en position d'imposer aux multinationales le respect des conventions de base de l'Organisation internationale du travail et les conventions internationales de protection de l'environnement. Nous proposons que l'Europe adapte le droit des sociétés aux réalités de la mondialisation libérale en obligeant, comme le propose l'ONG Sherpa, les sociétés-mères à informer, prévenir et réparer les impacts sociaux et environnementaux de leurs filiales. Aujourd'hui une société-mère peut toucher les profits de ses filiales sans être comptable des conséquences de leurs activités. Aucun texte ne régit les groupes de sociétés dans leur globalité, les entreprises mettent en concurrence les législations plutôt que d'adopter des mesures préventives efficaces. Il est donc impératif d'instituer de nouvelles règles de responsabilisation. Il s'agira de permettre aux victimes de violations de l'environnement et des droits humains, où qu'elles se trouvent, de demander des comptes à la société-mère qui prend les décisions stratégiques, de faire peser la charge de la preuve sur les sociétés-mères, de leur imposer la prévention des impacts sociaux et environnementaux provoqués par l'activité de leurs fournisseurs et sous-traitants, d'exiger des sociétés-mères qu'elles rendent public l'impact social et environnemental du groupe comme elles y sont tenues.

AUJOURD'HUI UNE SOCIÉTÉ-MÈRE PEUT TOUCHER LES PROFITS DE SES FILIALES SANS ÊTRE COMPTABLE DES CONSÉQUENCES DE LEURS ACTIVITÉS

CONTRE L'APARTHEID PLANÉTAIRE, UNE EUROPE SOLIDAIRE

“ SUR LA PLANÈTE, AUJOURD'HUI,
90 % DES PRODUCTIONS AGRICOLES
SONT CONSOMMÉES LOCALEMENT
ET NE PARTICIPENT PAS
AU COMMERCE MONDIAL

Proposition 2

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, UN DROIT FONDAMENTAL DES PEUPLES

900 MILLIONS DE PERSONNES SOUFFRENT DE LA FAIM sur terre et 40 millions en meurent chaque année. En Europe, 8 millions de nos concitoyens connaissent la faim au quotidien. Le nombre de paysans s'effondre et des centaines de millions de personnes s'entassent dans des villes incapables de leur offrir une activité et des conditions de vie décentes.

L'agriculture industrielle et productiviste, qui ne concerne qu'une petite minorité des paysans du Nord, n'est pas en mesure de nourrir correctement l'ensemble des habitants de la planète. La libéralisation du commerce imposée par l'OMC a aggravé les choses. Cet échec est terrible, cette situation est inacceptable. L'Union européenne, par les politiques commerciales agressives qu'elle a imposées, a été, avec les États-Unis, la principale responsable de cette crise. Elle doit arrêter de subventionner ses aliments exportés (poudre de lait, beurre, viande de porc...) dont les prix bas dépriment les marchés locaux des pays en développement.

SUR LA PLANÈTE, AUJOURD'HUI, 90 % DES PRODUCTIONS AGRICOLES sont consommées localement et ne participent pas au commerce mondial. L'OMC a imposé ses règles internationales à l'ensemble des transactions commerciales agricoles et a, de ce fait, encouragé des politiques agricoles axées sur le développement des cultures d'exportations. Cette politique libérale a mis en concurrence plus d'un milliard de paysans qui travaillent à la main avec quelques millions d'agri-managers surmécanisés. Face à cette logique qui privilégie les intérêts des multinationales de l'agro-alimentaire, nous proposons que la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire le droit des peuples et des États souverains de définir démocratiquement leurs politiques agricoles et alimentaires, soit reconnue comme un droit fondamental auprès des Nations Unies.

L'OBJECTIF DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EST DE NOURRIR LES POPULATIONS LOCALES avec des produits locaux, adaptés aux conditions agro-climatiques locales, et répondant aux habitudes culinaires des différentes cultures. Cela passe par le développement d'une agriculture paysanne familiale, autonome, productrice d'énergie alimentaire et créatrice d'emplois, s'appuyant sur des techniques agricoles adaptées aux contextes et aux environnements locaux. Cette reconstruction de l'agriculture locale et vivrière doit pouvoir se faire à l'abri, si nécessaire, de barrières douanières.

Proposition 3

REMBOURSER LA DETTE ÉCOLOGIQUE DE L'EUROPE EN FINANÇANT DE GRANDS CHANTIERS DE RESTAURATION DES GRANDS ÉCOSYSTÈMES DE LA PLANÈTE

L'URGENCE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE exige que l'Union européenne prenne l'initiative d'un programme mondial de grands travaux de génie écologique consacrés à la préservation, à la restauration et à l'entretien des écosystèmes, particulièrement dégradés dans les pays du Sud. De leur stabilité dépend en effet l'avenir de l'humanité et d'abord celui des populations locales qui, par centaines de millions, y puisent directement les éléments de leur survie.

LA SANTÉ D'UNE ÉCONOMIE ne peut pas être dissociée de celle des milieux naturels dont elle dépend. L'affaissement accéléré de la fertilité et de la diversité du vivant précipite le déclin économique et décuple la pauvreté. Ce phénomène menace directement la survie de la moitié de l'humanité, principalement dans les pays du Sud. Il précipite les migrations forcées et l'urbanisation sauvage en aiguissant les risques de conflits communautaires pour l'accès aux ressources. Plus généralement, l'effondrement des écosystèmes prive l'ensemble de l'humanité des services irremplaçables que la nature lui rend.

Un programme de grands travaux de génie écologique, initié par l'Europe, s'attachera à mettre en œuvre les actions de conservation, de restauration et d'entretien des écosystèmes, selon des méthodes adaptées aux différentes régions du monde et sous le contrôle des populations locales : régénération des sols, lutte contre la désertification, protection des forêts et reforestation, agroforesterie, reconstitution des stocks halieutiques et protection des zones d'alevinage, stabilisation des nappes phréatiques, réhabilitation des pâturages et des zones humides, protection des mangroves et des massifs coralliens, gestion des lacs et des fleuves selon les règles hydrologiques, préservation de la diversité des espèces végétales et animales.

DE TELS CHANTIERS NE PEUVENT SE CONCEVOIR que comme des projets intégrés de développement associant étroitement les populations, les acteurs économiques et associatifs locaux, les ONG et les agences internationales.

LES CHANTIERS ÉCOLOGIQUES et la rémunération de celles et ceux qui les accomplissent seront financés par une taxe écologique mondiale prélevée sur les revenus financiers - conçue comme une restitution de la dette écologique du Nord et une contribution à la stabilité de la planète. Elle pourrait s'appliquer d'abord aux pays de l'Union européenne. Son recouvrement comme sa redistribution seraient confiés à une Organisation mondiale de l'environnement, en charge pour les Nations Unies de la gouvernance écologique planétaire.

LA MOBILISATION POLITIQUE ET FINANCIÈRE que suppose l'ouverture d'un chantier mondial de grands travaux écologiques offre une puissante perspective universelle autour d'un projet d'intérêt commun, écologique et social, au Nord comme au Sud.

“ LA SANTÉ D'UNE ÉCONOMIE
NE PEUT PAS ÊTRE DISSOCIÉE
DE CELLE DES MILIEUX
NATURELS DONT
ELLE DÉPEND ”



LE CONTRAT ÉCOLOGISTE POUR L'EUROPE

3 OUTILS

POUR

UNE NOUVELLE

DONNE



TROIS OUTILS POUR UNE

UN PACTE DE COOPÉRATION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE EUROPÉEN (PACES)

Depuis près de 20 ans, l'Europe est prisonnière d'une idéologie néo-libérale et productiviste symbolisée par le Pacte de stabilité et de croissance de la zone euro qui ne comporte que des critères purement financiers (dette publique, déficit budgétaire, inflation, etc.). Avec la crise, le traité de Maastricht est obsolète. C'est l'occasion pour l'Europe de se doter d'une nouvelle colonne vertébrale qui donne sa cohérence à l'ensemble des politiques économiques et sociales de l'UE.

Nous proposons un Pacte écologique et solidaire européen (PACES) qui viendrait remplacer le pacte de stabilité et de croissance et les critères de Maastricht qui encadrent aujourd'hui l'économie européenne.

Ce PACES engagera l'ensemble de l'Union sur l'objectif essentiel d'orchestrer la conversion écologique de notre économie et sa transformation sociale. Il se traduirait par l'adoption de nouveaux objectifs financiers complétés par dix critères sociaux et environnementaux :

- la division par deux de l'empreinte écologique avant 2025 ;
- un emploi pour tous : un taux de chômage inférieur à 5 % ;
- la lutte contre le réchauffement climatique avec 30 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020, 90 % en 2050 ;

- 20 % de réduction des consommations d'énergie et 20 % d'énergies renouvelables en 2020 ;
- une société solidaire avec un taux de pauvreté inférieur à 5 % au plus tard en 2020 ;
- un toit pour chacun : un taux de mal-logés inférieur à 3 % au plus tard en 2020 ;
- le développement des formes d'agriculture durable, dont 30 % d'agriculture biologique d'ici 2020 ;
- la réduction de 50 % en dix ans de l'usage des pesticides et des substances industrielles chimiques dangereuses ;
- une réelle solidarité avec le Sud avec une aide publique au développement supérieure à 1 % du PIB ;
- l'intégration, à côté du PIB, de nouveaux indicateurs comme l'Indice de Développement Humain.

Tout ou partie des critères du Pacte seront des critères contraignants et sanctionnables comme le sont aujourd'hui les critères financiers du Pacte de stabilité. Comme première étape, nous proposons que des sanctions comparables à celles infligées aux pays qui sortent des critères de Maastricht soient prévues pour les États ne respectant pas les critères du Pacte de coopération écologique et solidaire.

Pour mettre l'impératif écologique au cœur des politiques publiques et faire respecter les critères de convergence écologique, nous proposons la création d'un Observatoire européen de surveillance et de suivi de l'empreinte écologique. Il sera indépendant de la Commission et doté de pouvoirs d'enquête, de moyens et de capacités d'expression propres.

Le passage du Pacte de stabilité au Pacte de coopération écologique et solidaire traduira la réorientation de l'Union européenne. Elle sera ainsi la première entité politique à mettre la soutenabilité au centre de son modèle de développement et de gouvernance pour entrer vraiment dans le XXI^e siècle.

NOUVELLE DONNE

UN CONSEIL DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET FINANCIÈRE, RESPONSABLE DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN

La crise est si grave que la coordination des politiques économiques exige des prises de décision fortes et communes. Un Conseil de sécurité économique, sociale et financière devra pallier l'absence d'intégration, et donc de coordination, des politiques économiques qui met les solidarités dans la zone euro à rude épreuve. Face à la crise, l'Europe ne dispose d'aucun levier efficace. L'idée est simple. Il s'agit d'impulser réellement les coopérations économiques renforcées en dépassant les blocages de l'Union européenne. Le Conseil de sécurité jouera, en étroite liaison avec la Commission, le Conseil et le Parlement, le rôle d'un véritable gouvernement économique et social pour la zone euro.

- Il coordonnera les politiques de l'emploi au niveau européen et notamment les plans de conversion écologique des secteurs industriels les plus menacés.
- Il mettra en place un Trésor européen, à l'instar de ce qui s'est fait durant la crise économique de 1929 aux États-Unis.
- Il organisera une coordination fiscale approfondie au niveau européen, une harmonisation de la fiscalité du capital afin d'éviter un dumping

fiscal ainsi que la mise en place de la contribution climat énergie.

- Il veillera à l'introduction dans le tarif douanier commun de normes socio-écologiques de production afin de décourager les délocalisations hors UE.
- Il sera responsable devant le Parlement européen.

Nous proposons que le statut de la Banque Centrale Européenne soit modifié, pour qu'elle puisse garantir des emprunts publics et renoncer aux dogmes monétaristes qui ont présidé à sa naissance. La BCE doit devenir un vecteur de production de crédit public et d'émission de monnaie. Le Parlement européen doit en outre établir un contrôle démocratique sur les activités de la BCE ainsi que sur celles de la BEI.

Le financement du « New Deal écologique et social » européen passera par :

- La levée d'un emprunt européen sous forme d'« euroobligations », 1 000 milliards en cinq ans, afin de financer la conversion écologique de l'économie dont l'Europe a besoin.
- L'augmentation du budget de l'Union européenne à hauteur de 2 % du PIB (aujourd'hui ridiculement bas à 0,87 %) sur la base de la création d'un impôt européen.
- Une harmonisation fiscale avec réforme de l'impôt sur les sociétés.
- La réorientation des financements existants : les fonds allant aujourd'hui aux investissements et aux activités destructrices seront alloués aux nouvelles politiques.
- La mise en place d'une contribution « Climat-énergie » portant sur les consommations d'énergie non renouvelable.
- La transformation de l'Union européenne en zone Tobin. Une taxe sur les transactions financières de type Tobin (dont un impôt de Bourse) sera levée pour dissuader la spéculation à court terme et renforcer la stabilité des marchés financiers. Un taux de 0,025 % sur toutes les transactions financières internationales rendra la spéculation moins attrayante et permettra de financer le Fonds Social Européen.

TROIS OUTILS POUR UNE

UN NOUVEAU PROCESSUS CONSTITUANT

Pour des millions de citoyens européens, le traité constitutionnel, qu'il ait été ratifié ou non par voie référendaire ou parlementaire, a été insuffisant pour donner l'impulsion nécessaire à un projet commun au service des peuples. Le traité de Lisbonne est déjà dépassé. L'Union européenne, cinquante ans après la constitution du Marché Commun, doit franchir un nouveau cap, celui d'une co-souveraineté partagée entre peuples, États et citoyens. Nous devons sortir de la logique intergouvernementale qui n'a abouti qu'à exclure les citoyens de la construction européenne sans les protéger de la logique du capitalisme financier. Il faut maintenant construire un espace public européen qui permette de transcender les intérêts nationaux. Pour relancer le rêve européen, nous avons besoin d'un nouveau pacte démocratique entre l'Europe et ses citoyens. Face aux enjeux économiques immédiats, nous devons donner à l'Union européenne la capacité de réagir et les moyens de sortir de la crise.

Nous proposons d'ouvrir le débat sur un processus constituant. Plusieurs pistes sont possibles: soit les autorités européennes organisent l'élection d'une Convention constituante, soit le Parlement, à son initiative, s'autosaisit de la question.

Il s'agit de rédiger une Constitution pour l'Union européenne énonçant les valeurs communes, fixant les principes d'action et les droits fondamentaux, établissant la répartition des compétences entre l'Union et les États, le législatif et l'exécutif, et construisant un nouveau système institutionnel démocratique. La Constitution doit surtout donner un véritable contenu à la notion de citoyenneté européenne, qui n'est pour le moment qu'une coquille vide. Elle ne doit pas être un Traité reprenant les traités antérieurs et détaillant les politiques communes menées jusqu'ici. Il faut un texte court et intelligible pour le plus grand nombre, qui explique la nature et les rapports des différentes institutions européennes.

La Constitution devra être validée par une majorité européenne et non par des majorités nationales. Elle sera votée sur la base d'un référendum paneuropéen, le même jour, dans toute l'Union européenne, avec un résultat à la majorité qualifiée, par exemple 65 % des États et 50 % de la population. Quant aux États membres qui auraient refusé le texte, ils se verront proposer l'alternative de continuer l'aventure commune ou de sortir de l'Union européenne.

NOUVELLE DONNE

Renouveler les pratiques démocratiques dans l'Union européenne

La démocratie ne se réduit pas à la Constitution. C'est pourquoi nous avons besoin de quatre nouveaux instruments de démocratisation et de transparence :

1 - « Consultations citoyennes d'intérêt général ». Organisées simultanément dans toute l'Union européenne, elles concerneraient une ou plusieurs questions identiques, simples et concrètes, liées aux domaines fondamentaux et aux réformes qui engagent l'avenir de l'Union européenne.

2 - Un « lobbying Act ». Les firmes transnationales veulent se servir de l'Union européenne comme d'un levier pour imposer leurs politiques. Elles entretiennent une armée de lobbyistes qui agissent dans la plus parfaite opacité pour influencer les décisions de la Commission, du Conseil et du Parlement européen. Pour en finir avec ces pratiques, nous proposons un « lobbying act » européen instaurant une réglementation stricte dont la transparence soit la règle.

3 - Une « Commission Informatique et Libertés » européenne. Elle sera chargée de garantir les libertés civiles et individuelles et de lutter contre la surveillance et l'enregistrement des données mettant en danger les libertés publiques fondamentales.

4 - Une « transnationalité électorale ». Il s'agit de changer le mode d'élection du Parlement européen. Sans abandonner les listes nationales élues à la proportionnelle, nous proposons qu'à partir de 2014 un tiers des députés du Parlement européen soit élu sur la base de listes transnationales, dont les têtes de listes correspondraient aux candidats des partis européens à la présidence de la Commission. On garderait ainsi un ancrage territorial clair tout en déployant la campagne à l'échelle de l'Union tout entière.

ÉLECTIONS
EUROPÉENNES,
7 JUIN 2009





Sandrine Bélier

Titulaire de l'Europe Écologiste

Membre de l'Assemblée et des députés de l'homme, militante écologiste engagée dans le domaine de l'urbanisme, elle qu'elle est l'auteur de la loi relative à l'énergie de France Nature Environnement pour repenser l'usage écologique



Jean-Paul Bassot

Européen élu

Membre du conseil d'administration de l'Union européenne, directeur général de l'Agence de l'Environnement et de la Gestion des Déchets de la Région Île-de-France, il est l'auteur de la loi relative à l'énergie de France Nature Environnement pour repenser l'usage écologique



Harry Diehmel

Titulaire de l'Europe Écologiste

Allemand

Avocat, membre fondateur et porte-parole des Verts de l'Allemagne. Il est l'auteur de la loi relative à l'énergie de France Nature Environnement pour repenser l'usage écologique



Cécile Duflot

Participe

l'Europe Écologiste

Urbaniste, directrice générale d'un groupe immobilier de renommée internationale à Villeneuve-St-Georges (91), elle est membre, fin 2003, du Secrétariat national des Verts en attendant le prochain Rassemblement Europe Écologie



José Bové

Titulaire de l'Europe Écologiste

Syndicaliste paysan avec la confédération paysanne et MJC Campesina, membre fondateur d'Amis, Krustar végétal, il est l'auteur de la loi relative à l'énergie de France Nature Environnement pour repenser l'usage écologique



Héléne Flautre

Titulaire de l'Europe Écologiste

Ingénierie de recherche, professeure de mathématiques, actrice de l'écologie européenne des Verts, elle préside depuis 2004 la sous-commission des Verts de l'Assemblée européenne



Pascal Durand

Participe

l'Europe Écologiste

Avocat, membre de la direction de la campagne de Nicolas Hulot de la présidentielle de 2007, il est l'un des initiateurs du Rassemblement Europe Écologie et son coordinateur national de campagne



Daniel Cohn-Bendit

Titulaire de l'Europe Écologiste

Ex-président du groupe Verts au Parlement européen, c'est lors de son élection de député européen qu'il illustre les principales composantes du mouvement écologiste en France dans l'Assemblée européenne



Yannick Jadot

Titulaire de l'Europe Écologiste

Membre fondateur et porte-parole de l'Alliance pour la Planète, co-initiateur et négociateur du Statut de l'Écologie, il est l'auteur de la loi relative à l'énergie de France Nature Environnement pour repenser l'usage écologique



François Alfonsi

Titulaire de l'Europe Écologiste

Ingenieur INERIS, spécialiste des énergies renouvelables, maître d'œuvre en Corse, porte-parole du Parti Nationaliste Corse, il représente la Fédération Régionale à Peuple Solidaire au sein de l'Assemblée européenne



Ralibe Dubois

Titulaire de l'Europe Écologiste

Coopérative d'urbanisme, Syndicats, élus des Verts à Saint-Paul de la Réunion, conseillère municipale déléguée à la mer et à l'environnement et de la lutte contre l'énergie



Michèle Rivasi

Titulaire de l'Europe Écologiste

Présidente de l'Union européenne, elle a été députée européenne de 1989 à 1993 et a été l'auteur de la loi relative à l'énergie de France Nature Environnement pour repenser l'usage écologique



Eva Joly

Participe

l'Europe Écologiste

Avocate, UIC d'Écologie, elle a illustré notamment dans l'affaire ELF, l'écologie de l'écologie pour réorienter la politique de l'environnement des marchés financiers et de la destruction de la planète

Signez l'appel Europe Écologie, suivez notre actualité au jour le jour, contactez le comité local le plus proche de chez vous. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site internet : www.europe-ecologie.fr



Rassemblement pour une Europe Écologiste
6 bis rue Chaudron, 75010 Paris
tél. 01 53 19 53 00 • courriel contact@europeecologie.fr



Imprimé sur papier recyclé par Edival Paris